

**TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE MARSEILLE**

(N° RG 2025L00377-  
AFFAIRE 2024 j00387)

**PLAN DE REDRESSEMENT**

***Juge Commissaire : Monsieur BREGER***

***Mandataire Judiciaire : SCP LOUIS LAGEAT***  
*Mission conduite par M° JP LOUIS*



***SARL VIDEOLAND***  
***176 Avenue du Prado***  
***13008 MARSEILLE***

## **I – RAPPEL DE LA PROCÉDURE :**

La SARL VIDEOLAND ,sur déclaration de cessation de paiement , fait l’objet d’une ouverture de procédure de redressement judiciaire, par jugement du Tribunal de Commerce de MARSEILLE en date du 17 avril 2024.

La date provisoire de cessation des paiements, étant fixée au **-12 avril 2024**.

La fin de la période d’observation, étant au **17 avril 2025**

## **II – PRESENTATION DE L’ENTREPRISE :**

La Société VIDEOLAND est une Société à responsabilité limitée au capital social de 8.000 Euros, totalement libéré et dont le n° SIRET est 323.354.373.

Son objet social est :achat ,vente et commercialisation sous toute forme juridique de matériels électroniques tant en France qu’à l’étranger

Elle a été immatriculée au RCS DE MARSEILLE le 28 /12/1981

Le siège social est situé à MARSEILLE (13008) – 176 Avenue du Prado.

Elle n’ emploie aucun salarié.

Le gérant de cette société est Monsieur Philippe STIOUI né le 24 novembre 1961 à MARSEILLE(BdR).demeurant 16 rue d’Anvers -13001-MARSEILLE

L’expert-comptable de la société est le Cabinet MS ASSOCIES –67 Montée de Saint Menet 13011 MARSEILLE.

Le capital social est détenu à 50 % par Monsieur Philippe STIOUI

## **III – SUR LA SITUATION COMPTABLE :**

	<b>2024 RJ au 17 04 2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Chiffre d’affaires</b>	155.412	146.671	169.373
<b>Charges d’exploitation</b>	167.070	167.507	186.398
<b>Résultats d’exploitation</b>	(11.658)	(20.836)	(17.025)

#### **IV – SUR L’ORIGINE DES DIFFICULTÉS :**

Monsieur Philippe a créé la Société VIDEOLAND en 1981 pour exploiter ledit fonds acquis en 1983 pour un prix de 2.897euros,

Depuis cette date il a exploité ledit fonds en s’adaptant à l’évolution des techniques et des matériels vendus et en subissant de plus en plus la concurrence des grandes surfaces spécialisées puis des ventes par internet (e. commerce)

Il a été également impacté par la crise sanitaire

cette situation a généré une baisse du chiffre d’affaires, cumulé avec une baisse des marges et un refus du bailleur de diminuer le montant du loyer, trop important dans ce secteur géographique

la Société VIDEOLAND a été amené à effectuer une déclaration de cessation de paiement le 12 04 2024

#### **V – SUR LA GESTION ACTUELLE DE LA SOCIETE VIDEOLAND**

La Société VIDEOLAND a entamé ,dès avant la procédure de redressement judiciaire, une politique de recentrage de son activité en développant de plus en plus l’assistance à la clientèle tant pour l’installation, que l’utilisation et le dépannage d’un matériel de plus sophistiqué et ce pour une population n’ayant pas les connaissances ,la pratique ou le savoir-faire suffisant

Parallèlement ,la Société VIDEOLAND a relancé sa prospection auprès de groupes et de professionnels pour la vente et l’installation régulière de matériel d’équipement

#### **VI - ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE ET PREVISIONNEL**

Le bilan 2024 fait certes apparaitre un résultat déficitaire, mais il ne traduit pas l’amélioration progressive et constante de la situation

Celle-ci se traduit par une augmentation du Chiffre d’affaires de plus de 6% en 2024 malgré l’ouverture de la procédure de Redressement judiciaire permettant d’envisager pour 2025 un résultat bénéficiaire.

Par ailleurs monsieur STIOUI a réduit le remboursement de ses frais pour améliorer ce résultat

Cette situation est vérifiée par la situation pour janvier et février 2025 qui fait ressortir un chiffre d’affaire moyen de 17000 euros /mois

L’amélioration de la situation se confirme dans le prévisionnel établi à minima sur la base d’un chiffre d’affaires calculé sur la moyenne de 17000 euros mensuel sur 10.5 mois soit 178.500 euros qui fait ressortir un résultat d’exploitation bénéficiaire de :

- 5980 euros pour 2025
- 9741 euros pour 2026
- 10488 euros pour 2027
- 11264 euros pour 2028.

L'ensemble de ces éléments permet d'envisager la restructuration de l'entreprise de manière positive lui permettant d'augmenter ses résultats bénéficiaires et de respecter ses échéances à venir

Enfin ,le dirigeant est prêt à continuer les sacrifices et les efforts financiers accomplis pour pérenniser son outil de travail

## **VII – LE PASSIF :**

Le passif de la Société VIDEOLAND au 12 mars 2025 se décompose de la manière suivante

Hors paiement	Echu	A échoir	Total définitif	Non définitif	Total
Super	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Privilégiée	31.675,73	0,00	31.675,73	0,00	0 ;00
Chirographaire	55.616.12	14.884,85	70.500,97	0,00	0 ;00
<b>TOTAL</b>	<b>87.291.85</b>	<b>14.884,85</b>	<b>102.176,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>

## **VIII --PROPOSITION DE REGLEMENT DU PASSIF**

le passif du plan s'élève donc à **102.176.70** euros dont **14.884,85** à échoir qui correspond à un prêt bancaire ;Le paiement de ce passif sur 10 ans allégera considérablement la situation de la société VIDEOLAND par rapport aux échéances initiales .

En conséquence, la SARL VIDEOLAND, se propose de rembourser son passif selon les modalités suivantes :

### **► 100 % sur 10 ans, de manière progressive**

Le passif sera donc apuré selon les modalités suivantes :

#### **► À payer dans le cadre du plan sur 10 ans :**

- la somme de .....	<b>102176.70 Euros.</b>
• 5% la 1 <sup>ère</sup> année	soit <b>5.108,83Euros.</b>
• 6% la 2 <sup>o</sup> année	soit <b>6130,60 Euros.</b>
• 7% la 3 <sup>o</sup> année	soit <b>7152,36 Euros.</b>
• 8% la 4 <sup>o</sup> année	soit <b>8174.13 Euros.</b>

- 11% de la 5<sup>o</sup> à la 8<sup>o</sup> année soit 11239.44 **Euros./an**
- 15% les 9<sup>o</sup> et 10<sup>o</sup> année soit 15326.51 **Euros./an**

Ainsi, compte tenu du prévisionnel établi et du résultat actuellement vérifiable, la SARL VIDEOLAND présente des garanties suffisantes pour le remboursement de la totalité des créances, sur une période de dix années.

Les éléments prévisionnels issus de la comptabilité, confirment que les propositions de la Sarl VIDEOLAND, sont raisonnables et parfaitement envisageables.

Fait à MARSEILLE, le 18 MARS 2025 **SCP REYNE RICHARD - AVOCATS**

25/25 rue Edmond Rostand  
13006 Marseille  
Tél : 04 91 33 40 10  
Fax : 04 91 37 21 58  
E-mail : contact@scp-reyne-richard.com  
Siret : 318 673 175 00028

**PIECES DONT IL SERA FAIT ETAT :**

- 1°) Bilan 2024 de la SARL VIDEOLAND
- 2°) DETAIL CA 2025
- 3°) Situation de la SARL VIDEOLAND pour la période du 01 janvier 2025 au 28 février 2025
- 4°) Prévisionnel de la SARL VIDEOLAND
- 5°) Liste des créances de la SARL VIDEOLAND